



COMMUNE DE TAUPONT  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le

ID : 056-215602491-20211215-2021\_151267-DE

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

**PRÉSENTS :** M. SENTIER, M. MAHIAS, Mme DELSAUT, Mme BLANDEL, M. COUDE, M. DEBOIS, Mme LE RENARD, Mme BOUSSICAUD, M. LE GAL, Mme FALINI (arrivée à 19 h 30), M. LE RUYET, Mme BARATIN, Mme FALINI, M. PERRICHOT, M. LUCAS, Mme POYAC-RICHARD,

ABSENTS ET EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ PROCURATION

Mme CHARDOLA ayant donné pouvoir à M Philippe MAHIAS  
Mme IAFRATE ayant donné son pouvoir à Mme Annick DELSAUT  
M LEVOYER ayant donné son pouvoir à M Jean-Charles SENTIER

Conseillers	19
Présents	16
Absents	3
Pouvoirs	3

Secrétaire de séance : M Maxime LUCAS

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Exprimés</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

Délibération n° D67-2021

## VOTE DES TARIFS 2022

Madame Annick DELSAUT, adjointe, explique les faits :

Les tarifs n'ont pas été modifiés et sont les mêmes que l'année passée. Ils ont été travaillés par les commissions finances et vie associative. Il convient donc de les revoter.

SALLE DES FÊTES			
PÉRIODES	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		<b>Gratuité 2 journées de location</b>	
DEMI-JOURNÉE	50 €	25 €	65 €
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	100 €	50 €	130 €
WEEK-END ou SOIRÉE	165 €	80 €	220 €
DESINFECTION	20 €		30 €
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €	50 €
Heure en semaine (entreprise et asso)	5 €	5 €	10 €

Salle fermée pour les fêtes de fin d'année

FOYER RURAL		
COMMUNE DE TAUPONT		
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
		<b>Gratuité 2 journées de location</b>
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	130 €	65 €
WEEK-END ou SOIRÉE	255 €	110 €
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €
DESINFECTION	20 €	20 €
Salle fermée pour les fêtes de fin d'année		

**Pour l'accueil périscolaire un tarif dégressif sera appliqué de la manière suivante :**

- Pour le 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé sur la commune : réduction de 5%
- Pour le 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé sur la commune : réduction de 10%

**Rappel des Tarifs accueil périscolaire :**

Quotient Familial	0 à 600€	A
	601 à 1000€	B
	1001€ et +	C

	A	B	C
0h30	0.65 €	0.70 €	0.75 €
1h00	1.50 €	1.55 €	1.60 €
1h30	1.75 €	1.80 €	1.85 €
2h00	2.00 €	2.05 €	2.10 €
2h30	2.20 €	2.25 €	2.30 €

**Les absences non-prévenues**, seront facturées à hauteur du montant de la première demi-heure selon le quotient familial (0,65€,0,70€ et 0,75€).

**Tarifs cantine :**

- Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fourni par les parents sous condition de PAI) – Enfant avec un PAI de la commune : 1.80€
- Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fourni par les parents sous condition de PAI) – Enfant avec un PAI hors commune : 2.23€

PHOTOCOPIES	
Photocopie noir et blanc A4	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30 €
Photocopie couleur A4	0,40 €
Photocopie couleur A3	0,50 €
CANTINE SCOLAIRE	
Enfants de la commune, le repas	2,55 €
Enfants hors commune, le repas	3,16 €
Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fournis par les parents sous condition de PAI) – enfant commune-	1,80€

Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fournis parents sous condition de PAI) – enfant hors commun	Envoyé en préfecture le 14/01/2022
	Reçu en préfecture le 14/01/2022
Personnel communal-plateau repas	Affiché le 2,23€
	ID : 056-215602491-20211215-2021_151267-DE 4,50€

Vente avec étalage ou véhicules < 6.50m de long	4,50€/jour
Vente avec étalage ou véhicules > 6.50m de long	9.00€/jour
Vente semi-remorque	54€ par passage
<b>CONCESSION AU CIMETIERE - CAVURNE</b>	
30 ans, le mètre carré	40 €
50 ans, le mètre carré	60 €
<b>COLOMBARIUM</b>	
10 ans	520 €
15 ans	700 €
30 ans	1 250 €
<b>BUSES</b>	
Buses à collets diamètre 300, le mètre (fourniture, pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement)	26 €
Hydro tube diamètre 300, le mètre, fourniture pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	26 €
<b>AGENT</b>	
1 agent à l'heure	25 €
1 agent à l'heure + 1 camion	35 €
1 agent à l'heure + 1 tracteur + 1 broyeur	41 €

<b>SALLE DES SPORTS</b>	
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso ayant leur siège social à Taupont)	GRATUIT
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso de Ploërmel Communauté n'ayant pas leur siège social sur Taupont)	13€/HEURE
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso extérieurs à Ploërmel Communauté)	15€/HEURE
SALLE DE RÉUNION (Asso extérieurs à Taupont)	7€/HEURE

### **TARIF concernant un convoyeur à œufs SCEA JOUBIER**

Etant donné qu'il s'agit d'une occupation et utilisation du domaine public, il faut conformément aux articles L2125-1 à L2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques que le conseil municipal délibère afin de fixer le montant de la redevance annuelle applicable à toute occupation du domaine public.

Nous avons fixé la redevance annuelle à 100 euros, réévaluée annuellement suivant l'indice du coût de la vie durant toute la période d'exploitation.

Un arrêté de voirie portant occupation du domaine public routier par la SCEA JOUBIER sera pris en conséquence.

Nous vous proposons de reconduire la redevance pour un montant de 100.00 € pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le

ID: 056-215602491-20211215-2021\_151267-DE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide**

**-D'APPROUVER** les tarifs municipaux.

**-D'APPLIQUER** l'ensemble des tarifs cités ci-dessus.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Le Maire,**

**M Jean-Charles SENTIER**